

Directrices, Directeurs,

Vous devez avoir reçu dans la dernière heure un courriel de la SHQ portant sur les « Directives concernant les dépenses associées aux services essentiels » de la SHQ.

L'ADOHQ et le ROHQ sont fiers, malgré un délai plus long que souhaité, que les échanges avec la SHQ aient permis d'éclaircir les attentes de la SHQ pour les HLM publics et privés dans cette lutte au COVID-19.

Plus particulièrement, nous souhaitons attirer votre attention sur les activités qui sont marquées d'un \*, dans le tableau, à savoir :

- Nettoyer plus fréquemment les surfaces
- Mettre en place un service de sécurité temporaire
- Nettoyer les logements lors de déménagements et/ou les salles communes

La SHQ précise que les offices n'ont pas besoin d'autorisation préalable pour mettre en place ces mesures, même si elles pourraient engendrer des dépenses supplémentaires. Toutefois, vous devrez tout de même entreprendre les démarches, selon la procédure contenue dans la directive, afin d'obtenir un budget révisé et une autorisation pour maintenir ces mesures au-delà du 10 avril.

Nous vous encourageons, si ce n'est pas déjà fait, à entreprendre rapidement les démarches pour la mise en action des mesures de prévention.

En regard des mesures de sécurité, il convient de se rappeler que nos HLM ne sont pas considérés comme des résidences pour aînés certifiés. Ainsi l'interdiction formelle des visites et les sorties supervisées des aînés ne sont pas décrétées par la santé publique dans les HLM. Néanmoins des mesures peuvent être mises en place afin de réduire la circulation. Par exemple : assurer une présence aux entrées des immeubles aînés et valider le motif d'une visite, exiger le nettoyage des mains, confirmer l'absence de symptômes de COVID-19, consigner dans un registre les noms, numéro de téléphone et la destination des visiteurs.

Concernant les mesures d'hygiène, il va de soi qu'une intensification du nettoyage et de la désinfection s'impose notamment pour les surfaces à haut risque (poignées, rampes, boutons ascenseurs ouvre-porte, interphone, etc.)

En ce qui concerne la gratuité des buanderies, pour les offices qui souhaiteraient déployer cette mesure, elle vise à maintenir un accès à ce service sans contraindre les gens à devoir sortir pour se procurer et manipuler de la monnaie. Dans certains cas, l'intervention d'un technicien sera nécessaire et dans certains autres des frais seront engendrés par les modalités contractuelles qui vous lient au fournisseur. Ces frais seront, sous réserve de l'approbation du conseiller en gestion, admissibles.

En ce qui concerne l'autorisation des dépenses excédentaires, vous avez constaté dans la procédure un engagement de la SHQ à répondre à votre demande à l'intérieur de 2 jours ouvrables. Il s'agit d'un engagement ferme que la haute direction a pris envers nous (spécifiquement pour les autorisations de dépenses excédentaires COVID-19). Nous avons également convenu d'un canal de communication advenant une absence de réponse. En ce sens, si votre demande demeure sans réponse, nous vous invitons à nous le faire savoir en transférant à Anne Demers et David Bélanger le courriel initial de la demande.

Nous attirons votre attention sur le fait que le formulaire de demande de budget supplémentaire (format Excel) est accessible par l'hyperlien cliquable contenu dans la directive de la SQH. Il en va de même pour la liste des conseillers en gestion, des chefs d'équipes et directeurs régionaux de l'habitation sociale de la SHQ.

Espérant ces précisions utiles à la gestion de vos opérations!

N'hésitez pas à nous contacter au besoin, et soyez assurés de notre pleine et entière collaboration.

Anne Demers et David Bélanger

**Anne Demers, LL.B., Adm.A.**  
Directrice générale



1135, Grande Allée Ouest, bureau 280  
Québec (Québec) G1S 1E7  
Tél. : 418 527-6228, poste 201  
Cell. : 418 931-4455  
[anne.demers@rohq.qc.ca](mailto:anne.demers@rohq.qc.ca)  
[www.rohq.qc.ca](http://www.rohq.qc.ca)



REGROUPEMENT DES OFFICES  
D'HABITATION DU QUÉBEC